



Requête au conseil des prud'hommes

Par **MORVILLE**, le **24/04/2009** à **14:02**

Bonjour,

Je suis en litige avec mon ancien employeur.

Un premier dossier a été déposé au conseil des prud'hommes. J'étais représenté par un délégué syndical. Ce premier dossier a été radié puisque non complet au moment de la convocation. Une seconde requête a été déposée par le délégué syndical. Celle ci a été reportée, le délégué syndical ayant abandonné ma défense une semaine avant la date de convocation.

J'ai donc décidé de me faire représenter par un avocat que j'ai contacté et qui a accepté de me défendre.

Au moment de la convocation au conseil des prud'hommes (il avait mon dossier depuis 6 mois environ), il n'avait toujours pas étudié mon dossier. Résultat : la demande a été radiée pour la seconde fois.

Mon avocat doit donc déposer une 3^e requête. Depuis Janvier, je le relance régulièrement mais il me dit ne pas avoir de temps en ce moment. Je ne sais que faire.

Pouvez-vous me dire s'il y a un délai entre la radiation d'un dossier et le dépôt d'une nouvelle demande, à noter qu'il s'agira d'une troisième demande.

Que puis-je faire vis à vis de mon avocat pour faire avancer mon dossier. Je lui ai déjà versé une première provision de 750 euros. Il a mon dossier depuis presque 1 an mais rien n'avance.

Merci pour vos conseils.

Par **lahoue**, le **23/05/2009** à **23:20**

Bonsoir a Morville .

j'ai effectivement une réponse a ton problème!

Rédiger un courrier explicatif au procureur de la république de ton département ,être très précis dans celui -ci .

je te joint l'adresse .

pour le département de meurthe et moselle par exemple,le secteur de nancy !

Monsieur le Procureur de la République
prés le tribunal de grande instance de nancy
cité judiciaire avenue du Général FABVIER
54035 NANCY cedex.

explique aussi que tu a déposer une requete en instance de Prud'hommes

CELA ET TRÈS important .

je reste dispo ,si tu a besoin de compléments d'infos..

PS. si tu veut mener a bien cette affaire et qu'il est réellement fonder et constructif ,tu gagnera

....

mais c'est un travail de fond ,donc il va te falloir de la persévérance.

a bientôt de tes neews..

bonne soirée et bon courage .

phil..